N° 507 ART. LIMINAIRE

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)	
Commission	
Gouvernement	
Rejeté	
AMENDEMENT N	° 507
présenté par M. de Courson	
ARTICLE LIMINAIRE	
\hat{A} la seconde colonne de la deuxième ligne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :	
« - 1,7 ».	
e nombre :	
« - 3,7 ».	
 II. – En conséquence, à la seconde colonne de la troisième ligne du même tableau, substituer au nombre : 	u
« - 2,0 »	
e nombre :	
« 0 ».	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le contexte de crise que nous connaissons, la notion de déficit conjoncturel n'a plus de sens. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire dans le tableau le solde structurel sans le distinguer du solde conjoncturel.